

# PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 301 publiée le 21 septembre 2011

## POUR UN VRAI ŒCUMÉNISME : LA MESSE TRADITIONNELLE ET LA DÉFINITION DE L'EUCHARISTIE COMME SACRIFICE UNE CONFÉRENCE DU CARDINAL KURT KOCH, PRÉSIDENT DU CONSEIL POUR L'UNITÉ DES CHRÉTIENS

La disparition de la messe romaine traditionnelle a pu ressembler à une tentative de gommage du scandale que provoque, comme le dit l'Apôtre, la Croix du Christ. Par souci d'œcuménisme, comme on l'a souvent dit ? Sauf que, paradoxalement, cette disparition a aussi été une catastrophe du point de vue de l'image offerte par l'Église catholique auprès des orthodoxes, des anglicans et de nombreux luthériens. A trop vouloir plaire aux hommes, c'est bien connu, on cesse de mériter leur intérêt, quant ce n'est pas leur estime.

On peut dire ces choses aujourd'hui avec une toujours plus grande liberté. Il est plus rare de l'entendre de la bouche d'un haut responsable de l'Église. Or, les participants du colloque organisé à l'Université Pontificale de l'*Angelicum*, le 14 mai dernier, sur le thème de la forme extraordinaire de la liturgie romaine, l'ont entendu de celle du Président du Conseil pour la Promotion de l'Unité des chrétiens, le cardinal Kurt Koch.

Dans notre lettre n°281, nous avons souligné l'importance de la participation de l'ancien évêque de Bâle. C'était en effet la première fois que le prélat suisse, « ministre de l'œcuménisme », intervenait publiquement en faveur du texte de Saint-Père. Qui plus est, sa relation « *La liturgie antique de l'Église, pont œcuménique* », théologiquement très construite, développait des thèmes tout à fait étonnants. Au fur et à mesure de son déroulement, la qualité d'attention des assistants allait croissant. C'est qu'ils entendaient l'autorité majeure de l'Église en matière d'œcuménisme leur expliquer que si les défenseurs de la réforme liturgique avaient justifié le *Novus Ordo* notamment par son « œcuménisme », il ne l'était - ou ne le deviendrait - que grâce à l'*Usus antiquior*, pour une série de raisons, qui se ramènent à celle-ci : ce dernier est gage de continuité théologique.

Non seulement, en effet, sa qualité liturgique est œcuménique en direction des antiques liturgies orientales, ce dont personne ne doute, mais il est aussi une incitation à comprendre traditionnellement le *Novus Ordo*, lequel, à ce titre-là, peut être vraiment œcuménique. D'autant que la remise en honneur de l'usage antique combat l'idée que la réforme liturgique doit être considérée comme une rupture avec la tradition et une nouvelle création : en « tirant » la liturgie nouvelle vers sa tradition, le *Motu Proprio* opère un « œcuménisme intra-catholique », gage d'un véritable œcuménisme *ad extra*.

Mais le cardinal est allé plus loin. « *Autrefois, on parlait naturellement de l'Eucharistie comme du "sacrifice de la messe". Aujourd'hui, cette vision est moins fréquente, tout simplement oubliée si ce n'est carrément écartée* ». Le moment fort de la conférence a ainsi pointé la définition de la messe comme sacrifice : « Les développements liturgiques du post-Concile ont présenté souvent beaucoup de zones d'ombre » ; un des débats les plus importants depuis le Concile Vatican II a porté en fait sur l'eucharistie, notamment pour savoir s'il s'agissait d'un sacrifice ou d'un banquet. Or, l'Église maintient que la messe est mémorial du sacrifice dans lequel se perpétue le sacrifice de la croix, appliqué par le banquet au Corps et au Sang du Seigneur.

Et le cardinal en charge de l'organisme considéré comme le plus « avancé » dans la Curie romaine postconciliaire, en est venu à poser cette affirmation : « *Aucune dimension du mystère eucharistique n'est devenue aussi contestée après le concile Vatican II que la définition de l'Eucharistie comme sacrifice - à la fois comme sacrifice de Jésus-Christ et comme sacrifice de l'Église -, au point que l'on puisse craindre que ce contenu fondamental de la foi eucharistique catholique ne finisse dans l'oubli le plus total* ».

Et pour finir, avec une habileté oratoire consommée, le cardinal a longuement préparé une conclusion qui a soulevé une assistance qu'il avait subjuguée : il conviendrait, a-t-il expliqué, de revenir à la liturgie des Pères, une liturgie « tournée vers le Seigneur », pour mieux souligner le caractère théocentrique et non

anthropocentrique du Culte divin. Personne, a continué le Cardinal Kurt Koch, ne s'est jamais plaint du fait qu'un conducteur d'autobus ou qu'un guide de montagne ne se retourne pas à l'envers pour accomplir son travail ! Et d'ailleurs, les musulmans, où qu'ils se trouvent, ne prient-ils pas tournés vers la Mecque ? Les juifs tournés vers Jérusalem ? Les orthodoxes ne sont-ils pas derrière l'iconostase ? Et de nombreux protestants n'adossent-ils pas leur autel à l'abside ? Seuls aujourd'hui les catholiques ont cessé de prier vers le Seigneur.

Faut-il préciser que dans les extraits publiés le lendemain 15 mai par *L'Osservatore Romano*, sur pratiquement une pleine page, ces propos piquants ne figuraient pas ? C'est la traduction, par nos soins, de l'essentiel de la publication de *L'Osservatore Romano* que nous vous proposons cette semaine, en attendant que soient publiés les Actes de ce colloque, qui contiendront l'entière relation du cardinal Kurt Koch.

-----

« La réforme de la liturgie ne doit pas être une révolution. Elle doit tenter de saisir le sens véritable et la structure fondamentale des rites transmis par la tradition et, tout en valorisant prudemment ce qui existe déjà, les développer de manière organique en allant à l'encontre des exigences pastorales d'une liturgie vivante. » Par ces paroles lumineuses, le grand liturgiste Josef Andreas Jungmann commentait l'article 23 de la constitution sur la sainte liturgie du concile Vatican II par lequel sont indiqués les idéaux qui « doivent servir de critères à toute réforme liturgique ». Des critères dont Jungmann a dit qu'ils étaient « les mêmes que ceux qui ont motivé tous ceux qui ont demandé avec sagacité le renouveau liturgique ».

Pour sa part, le liturgiste Emil Lengeling a affirmé que la constitution *Sacrosanctum Concilium* avait signifié « la fin du moyen âge » pour la liturgie et opéré une révolution copernicienne dans la compréhension de la pratique liturgique.

Voici quelles sont les deux interprétations opposées qui représentent le point crucial de la controverse née autour de la liturgie après le concile Vatican II : la réforme liturgique postconciliaire doit-elle être prise à la lettre et entendue comme “ré-forme” - dans le sens d'un retour à la forme originelle et donc comme une nouvelle étape du développement organique de la liturgie - ou bien doit-elle être vue comme une rupture avec l'entière tradition liturgique catholique et même la rupture plus évidente que le Concile ait accomplie, dans le sens de la création d'une nouvelle forme ? Le fait que les pères conciliaires aient envisagé la réforme uniquement dans le sens de la première interprétation a été amplement démontré, surtout par Alcuin Reid. Toutefois, dans de larges franges de l'Eglise s'est imposée avec toujours plus de force la seconde vision, celle de la réforme liturgique comme rupture radicale avec la tradition, au point d'en vouloir même faire la promotion. Cette évolution a provoqué, dans la compréhension comme dans la pratique de la liturgie, de nouveaux dualismes.

Il est certain que le *Motu Proprio* ne pourra porter à de nouveaux pas en avant dans l'œcuménisme que si les deux formes de l'unique rite romain qu'il mentionne, à savoir celle ordinaire de 1970 et celle extraordinaire de 1962, ne sont pas considérées comme antithétiques mais comme capables d'enrichissement mutuel. Le problème œcuménique repose tout entier en cette fondamentale question herméneutique.

Un premier dualisme affirme que la sainte messe était, avant le Concile, perçue avant tout comme un sacrifice et qu'elle a été redécouverte après le Concile comme repas communautaire. Autrefois, on parlait naturellement de l'Eucharistie comme du « sacrifice de la messe ». Aujourd'hui, cette vision est moins fréquente, tout simplement oubliée si ce n'est carrément écartée. Aucune dimension du mystère eucharistique n'est devenue aussi contestée après le concile Vatican II que la définition de l'Eucharistie comme sacrifice - à la fois comme sacrifice de Jésus-Christ et comme sacrifice de l'Eglise -, au point que l'on puisse craindre que ce contenu fondamental de la foi eucharistique catholique ne finisse dans l'oubli le plus total. Face à ce dualisme, le Catéchisme de l'Eglise catholique maintient uni ce qui est indivisible : « La messe est à la fois et inséparablement le mémorial sacrificiel dans lequel se perpétue le sacrifice de la croix, et le banquet sacré de la communion au Corps et au Sang du Seigneur. »

Un autre dualisme autour duquel tend à se polariser la question liturgique veut que le prêtre ait été, jusqu'au Concile, le sujet de la liturgie tandis qu'après c'est l'assemblée qui en est devenue le sujet d'honneur. Certes, au cours de l'histoire, il est indiscutable que le rôle originel des fidèles comme co-sujets de la liturgie soit allé en diminuant et que l'office divin communautaire de l'Eglise primitive, en tant que liturgie à laquelle participait la communauté tout entière, se soit toujours plus apparenté à une messe réservée au clergé. L'existence d'une continuité de fond entre la liturgie ancienne et la réforme initiée par le concile Vatican II transparaît dans l'examen ample et approfondi de la constitution liturgique, d'après laquelle le culte public intégral est exercé « par le Corps mystique de Jésus-Christ, c'est-à-dire par la tête et par ses membres », en conséquence de quoi chaque célébration liturgique doit être considérée comme « œuvre du Christ prêtre et de son Corps qui est l'Eglise ». Le Catéchisme ajoute pour sa part : « certains fidèles sont ordonnés par le sacrement de l'Ordre pour représenter le Christ comme tête du Corps ».

À la lumière du primat christologique, il devrait être évident que la liturgie chrétienne trouve son sens le plus profond dans la glorification et l'adoration du Dieu Trine et donc dans la sanctification des hommes. Cette dimension fondamentale de la liturgie est pourtant elle aussi victime d'un autre dualisme postconciliaire, dans la mesure où elle est devenue toujours plus dépendante du concept de participation. Il s'agit pourtant là d'une fausse opposition. Nous pouvons, et nous

devons, consommer la nourriture eucharistique aussi avec le regard et pénétrer ainsi dans le mystère eucharistique afin que celui-ci se révèle ensuite pleinement à nous dans la manducation du Corps et du Sang de Notre Seigneur. Saint Augustin lui-même aimait souligner que nul ne devait manger « de cette chair » sans l’avoir adorée auparavant : *Nemo autem illam carnem manducat, nisi prius adoravit.*

Entre la liturgie traditionnelle et la réforme liturgique postconciliaire, il n’y a pas de rupture radicale mais une continuité de fond. C’est seulement à la lumière de cette conviction que l’on peut comprendre le *Motu Proprio Summorum Pontificum* de Benoît XVI. Le Saint Père, de fait, n’envisage pas l’histoire liturgique comme une succession de divisions, mais comme un processus organique de croissance, de maturation et d’auto-purification, au cours duquel peuvent bien entendu se manifester des développements et des progrès mais sans que sa continuité et son identité ne viennent détruites. Pour le Pape il ne peut donc y avoir d’opposition entre la liturgie de 1962 et la liturgie réformée postconciliaire.

Contrastant avec cette vision claire d’un développement organique, de vastes cercles au sein de l’Église catholique considèrent la réforme liturgique comme une rupture avec la tradition et comme une nouvelle création, ce qui a généré une controverse sur la liturgie qui, vécue de façon émotionnelle, continue encore aujourd’hui à se ressentir. Avec le *Motu Proprio Summorum Pontificum*, Benoît XVI a voulu contribuer à résoudre une telle dispute et œuvrer à la réconciliation au sein de l’Église. Le *Motu Proprio* promeut en réalité, si l’on peut dire, un « œcuménisme intra-catholique ». Ce qui suppose que la liturgie traditionnelle soit comprise elle aussi comme un « pont œcuménique ». De fait, si l’œcuménisme intra-catholique échoue, la controverse catholique sur la liturgie s’étendra à l’œcuménisme et l’ancienne liturgie ne pourra accomplir sa fonction œcuménique de constructrice de ponts.

Même si le *Motu Proprio* veut favoriser la paix au sein de l’Église, il ne serait pas juste d’y voir seulement une concession faite aux catholiques favorables à la liturgie traditionnelle comme la Fraternité Saint-Pierre ou les fidèles de Mgr Lefebvre. Le pape Benoît XVI est convaincu, plutôt, que la forme extraordinaire du rite romain est un patrimoine précieux qui ne doit pas être relégué au passé, mais auquel l’on doit puiser aujourd’hui comme demain, comme il l’a souligné dans la lettre d’accompagnement au *Motu Proprio* : « *Ce qui était sacré pour les générations précédentes reste grand et sacré pour nous, et ne peut à l’improviste se retrouver totalement interdit, voire considéré comme néfaste. Il est bon pour nous tous, de conserver les richesses qui ont grandi dans la foi et dans la prière de l’Église, et de leur donner leur juste place.* »